DEL2026-16

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20260321-DEL2026_16-DE

SAINT-PIERRE QUIBERON

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	18	19

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars 2026 à 09h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame DOYEN Stéphanie, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. GOUARIN Joël, Mme BEGUE Kristen, Mme DHEERE Christophe, Mme FORIN Laurence, M. LEDOYEN Jérome, Mme BONNEVILE Hélène, M. SERMIER François, M. DELAPORTE Christophe, Mme FOURRIER Geneviève, M. LE LEUCH Eric, Mme LE GOFF Lydia, Mme FIGLAREK Sylvie, M. ARTIGE Jean-François, Mme BUSSIERE Hélène, M. DORE Michaël, M. LE PADELLEC Maxime, Mme LUCAS Valérie.

Pouvoirs : Mme BERTHO Florence (pouvoir à M. LE PADELLEC Maxime)
Absents excusés : -

Date de convocation : 16 mars 2026
Secrétaire de séance : M. GOUARIN Joël

16-2026 Montant des indemnités des élus : majoration

Les conseils municipaux de certaines communes (chef lieux de département, communes classées station de tourisme) peuvent, dans des limites bien précises, octroyer des majorations d'indemnités de fonctions aux élus. Dans un premier temps, le conseil municipal vote le montant des indemnités de fonction dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale. Dans un second temps, il se prononce sur les majorations, sur la base des indemnités votées après répartition de l'enveloppe. La commune de Saint Pierre Quiberon est **« station classée de tourisme »** depuis le 11 juillet 2023 et peut à ce titre, majorer les indemnités des élus de 50%.

La majoration des indemnités proposés est la suivante :

			Majoration station classée de tourisme
DOYEN	Stéphanie	Maire	83,55%
GOUARIN	Joël	1er Adjoint	22,50%
BEGUE	Kristen	2ème Adjointe	22,50%
DHEERE	Christophe	3ème Adjoint	22,50%
FORIN	Laurence	4ème Adjointe	22,50%
LEDOYEN	Jérome	5ème Adjoint	22,50%
FIGLAREK	Sylvie	Conseillère déléguée	10,50%
DELAPORTE	Christophe	Conseiller délégué	8,85%
LE GOFF	Lydia	Conseillère déléguée	8,85%
ARTIGE	Jean-François	Conseiller délégué	8,85%
LE LEUCH	Eric	Conseiller délégué	8,85%
FOURRIER	Geneviève	Conseillère déléguée	0,00%

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET VOTÉ À LA MAJORITÉ (4 CONTRE), LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Approuve** la majoration de 50% des indemnités de fonction du Maire, des 5 adjoints et des 6 conseillers délégués telle que présentée ci-dessus ;
- **Donne** pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

Le secrétaire de séance
M. GOUARIN Joël

MAIRIE DE SAINT-PIERRE-QUIBERON * 56 (MORBIHAN) *

A Saint-Pierre-Quiberon
Le 20 mars 2026
Le Maire, Stéphanie DOYEN